

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DFCPAJI20250246**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **22/09/2025**

Objet : **Marchés n°25.008 et 25.009 Analyse microbiologique de denrées alimentaires, eaux et surfaces - Conclusion**

Nature : **Contrats et conventions**

Matière : **Commande Publique - Marchés publics**

Date de télétransmission : **22/09/2025**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **L2122_Etudes_microbiologiques.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20250922-DFCPAJI20250246-CC**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **22/09/2025**



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2025_0246

Objet : Marchés n° 25.008 et n°25.009 –
Analyse microbiologique de denrées
alimentaires, eaux et surfaces -
Conclusion

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 05/06/2025 en vue de la réalisation
d'analyses microbiologiques de denrées alimentaires, eaux et surfaces ;

Considérant que la société LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES ET DE
RECHERCHE Du Conseil Départemental de l'Aisne a remis les offres économiquement les
plus avantageuses au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure les marchés n°25.008 et n°25.009 avec les sociétés suivantes :

Numéro et objet du marché	Attributaire	Montant HT annuel
Marché 25.008 - Analyses alimentaires et de surfaces	Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche du Conseil Départemental de l'Aisne	Minimum : 3 000 € Maximum : 16 000 €
Marché 25.009 - Analyses d'eaux de consommation	Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherche du Conseil Départemental de l'Aisne	Minimum : 800 € Maximum : 4 000 €

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **22 SEP. 2025**

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER



Accusé réception en Préfecture le : **22 SEP. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **22 SEP. 2025**